

NOTICE D'INFORMATION DU

CERTIFICAT D'APTITUDE A L'ENSEIGNEMENT DE L'AERONAUTIQUE

Candidats individuels - Session 2026

Toutes les informations relatives à l'examen se trouvent sur le site internet du ministère de l'Education Nationale au lien suivant : <https://eduscol.education.fr/sti/formations/tout-niveau/certificat-daptitude-lenseignement-aeronautique-caea>.

Nouvelles Modalités : Les inscriptions concernant le Certificat d'Aptitude à l'Enseignement de l'Aéronautique se feront désormais *via* le site Internet de l'académie de Strasbourg : <https://www.ac-strasbourg.fr>

du **mercredi 28 janvier 2026 à 08h00** au **mercredi 11 mars 2026 à minuit** heure de Paris.

Avant de vous connecter, merci de prendre connaissance attentivement et intégralement de cette notice.

1. PROCEDURE DE PRE-INSCRIPTION

Pour prétendre pouvoir vous inscrire à l'examen, vous devez avoir un âge requis minimum de 18 ans au 15 mai de la session. Le CAEA n'est pas ouvert dans les centres à l'étranger. Si vous souhaitez présenter cet examen, vous devez vous inscrire dans l'académie dans laquelle est rattachée votre pays de résidence.

Vous devrez préciser le département où vous souhaitez passer l'examen : Haut-Rhin (68) ou Bas-Rhin (67).

NB : les candidats individuels seront convoqués pour passer leurs épreuves dans un établissement désigné par le rectorat.

Il conviendra de renseigner les différentes informations demandées et de vérifier avec une attention particulière :

- l'état civil et son orthographe, la date et lieu de naissance

L'inscription à l'examen doit être conforme à votre pièce d'identité.

Ces informations sont modifiables à tout moment dans votre espace candidat de l'application Cyclades, en haut à droite de l'écran, rubrique : « [Modifier mon compte](#) »

- l'adresse électronique

Il est conseillé d'indiquer une adresse électronique valide jusqu'à la passation des épreuves et doit être consultée régulièrement.

Le service des examens et concours vous contactent et vous envoient les documents **exclusivement** sur cette adresse.

- le numéro de téléphone

Il peut être utilisé par le service des examens et concours afin de vous contacter rapidement.

2. INSCRIPTION DEFINITIVE

A l'issue de la pré-inscription, une confirmation d'inscription est automatiquement générée dans votre espace candidat Cyclades.

Votre inscription ne sera définitive que lorsque vous aurez signé votre confirmation, après avoir modifié les éventuelles erreurs. Celle-ci ainsi que les pièces justificatives sont à déposer dans votre compte Cyclades, dans la rubrique « [Mes justificatifs](#) ».

En cas de problème, veuillez contacter notre service uniquement à l'adresse bia@ac-strasbourg.fr.

Pour rappel :

- l'identifiant correspond à l'adresse électronique renseignée lors de votre inscription. Vous pouvez la modifier en cours d'année scolaire pour ne manquer aucune information en contactant le service des examens.
- vous devez retenir, par tout moyen à votre convenance, votre mot de passe.

3. AMENAGEMENTS D'EXAMEN

Pour les candidats souhaitant bénéficier d'aménagements d'examen, le dossier de demande d'aménagements d'épreuves sera à télécharger directement sur le site de l'académie de Strasbourg <https://www.ac-strasbourg.fr>.

Cette demande doit être envoyée au plus tard le **11 mars 2026** à l'adresse amenagementdec@ac-strasbourg.fr.

4. LE CERTIFICAT D'APTITUDE A L'ENSEIGNEMENT DE L'AERONAUTIQUE

L'épreuve d'admissibilité du CAEA se déroulera le **mercredi 20 mai 2026**.

Durée totale de l'épreuve d'admissibilité : 3 heures, de 14h à 17h, heure de Paris.

L'épreuve s'effectue sous forme de QCU (questionnaire à choix unique).

La date de l'épreuve d'admission sera transmise ultérieurement.

Seuls les candidats ayant obtenu une note supérieure ou égale à 15 à l'épreuve d'admissibilité peuvent se présenter à l'épreuve orale d'admission.

L'épreuve orale d'admission se compose de 2 parties :

- 1^{ère} partie (1 heure de préparation et 30 minutes de présentation) : présentation d'une séance d'enseignement préparant au brevet d'initiation aéronautique à partir d'un sujet proposé par le jury – durant cette partie, le candidat peut disposer de tous documents, notes ou matériels personnels.
- 2nd partie (30 minutes) : entretien avec le jury qui permet d'approfondir les points qu'il juge utiles. Il permet, en outre, d'apprécier la capacité du candidat à se représenter la diversité des conditions d'exercice et les obligations incombant à un enseignant responsable de la formation préparant au brevet d'initiation aéronautique.

Chaque partie de l'épreuve orale est notée de 0 à 20, en points entiers. La note obtenue à l'épreuve orale d'admission est la moyenne des deux notes obtenues.

Une note inférieure à 10 à l'une des parties de l'épreuve orale est éliminatoire.

Sont déclarés admis les candidats admissibles qui ont obtenu une moyenne au moins égale à 10 à l'épreuve orale d'admission sans avoir obtenue de note éliminatoire à l'une des deux parties de l'épreuve orale

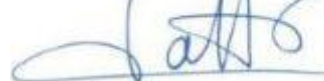
5. CONDITIONS DE DISPENSE(S) D'EPREUVE(S)

Les enseignants titulaires de l'Education nationale ainsi que les candidats disposant :

- d'un titre valide ou dont la perte de validité date de moins de 10 ans, reconnu en France, autorisant la formation initiale à la pratique du parachutisme sportif ou du vol libre, ou autorisant en France la formation initiale à la conduite d'un avion, d'un ultra-léger motorisé (ULM), d'un planeur, d'un hélicoptère ou d'un aérostat ; ou titulaire d'une qualification figurant dans une liste établie par le ministre chargé de l'aviation civile et mise à disposition des académies ;
- d'une qualification valide ou dont la perte de validité date de moins de 10 ans autorisant en France la pratique du parachutisme sportif ou du vol libre, ou autorisant en France, la conduite, en tant que commandant de bord, d'un avion, d'un ultra-léger motorisé (ULM), d'un planeur, d'un hélicoptère ou d'un aérostat ;

peuvent être dispensés de tout ou partie des épreuves sur production de justificatifs.

Pour le Recteur et par délégation,
Le chef de division des examens et concours



Youssef Lalliti